



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2011, Université de la Polynésie française. hceres-02037895

HAL Id: hceres-02037895

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037895>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : POLYNESIE FRANCAISE

Établissement : Université de la Polynésie Française

Demande n° S3LI120001046

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence en Droit de l'Université de Polynésie Française existe depuis une vingtaine d'années. Elle vise à l'obtention des compétences traditionnellement attendues de ce diplôme : l'acquisition d'une culture juridique commune et une maîtrise du raisonnement juridique.

Elle permet le développement de connaissances non seulement en droit national et international, mais également en droit applicable en Polynésie française.

La formation comporte également l'étude des langues et une attention particulière est portée à la méthodologie. Le premier semestre de la première année de licence s'ouvre opportunément sur l'économie et la gestion.

A l'issue de la formation organisée sur six semestres alternant cours et travaux dirigés, l'étudiant peut compléter ses études par un master Droit des activités économiques proposé par l'Université de la Polynésie Française, ainsi que sur les masters proposés en métropole et, notamment à l'Université Aix-Marseille 3 accessibles par le biais d'une convention.

Indicateurs

| | |
|---|--------|
| Nombre d'inscrits en L1 | 231 |
| Nombre d'inscrits en L2 | 118 |
| Nombre d'inscrits en L3 | 45 |
| % sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant | 0 % |
| % entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant | 0 % |
| % d'abandon en L1 | 50 % |
| % de réussite en 3 ans | 12,6 % |
| % de réussite en 5 ans | NR |
| % de poursuite des études en master ou dans une école | NR |
| % d'insertion professionnelle | NR |

Bilan de l'évaluation)

- Appréciation globale :

La licence en Droit de l'Université de la Polynésie Française est une formation généraliste, organisée dans le respect de la progression des étudiants et dans un équilibre semestriel très satisfaisant. Dotée d'un effectif modeste, la mention peut offrir un accompagnement individualisé et le suivi du devenir des étudiants fait apparaître une très bonne insertion professionnelle à l'issue de la licence et une poursuite d'études sans difficulté pour ceux qui le souhaitent.

L'aide à la réussite fait l'objet de plusieurs dispositifs. Les procédures d'orientation active sont assez classiques. Le soutien disciplinaire, qui prend la forme de tutorat en première année de licence, s'accompagne également d'un enseignement obligatoire de méthodologie du travail universitaire.

S'appuyant sur une équipe pédagogique solide et bien organisée et disposant d'une ouverture à l'international et au monde professionnel, la licence ne s'appuie pas, en revanche, sur une évaluation généralisée de la formation par les étudiants, ce qui nuit à son pilotage général, par ailleurs insuffisant. En particulier, on observe un abandon notable (50 %) en fin de première année de licence.

- Points forts :

- Une formation d'assez bonne qualité générale.
- Une insertion professionnelle particulièrement performante.
- Une équipe pédagogique structurée et veillant à la réussite des étudiants.

- Points faibles :

- La licence ne permet pas l'acquisition de compétences transversales.
- Absence de généralisation des procédures d'évaluation par les étudiants, ce qui nuit de manière sensible au pilotage de la licence
- Le taux d'abandon préoccupant, après la première année de licence, n'est pas expliqué.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il est recommandé de :

- développer l'acquisition de compétences transversales,
- mettre en place et généraliser une évaluation de la formation par les étudiants,
- analyser les raisons de l'abandon après la première année de licence.